Assurance

Une assurance réduit le risque de pertes financières en cas de situations imprévues comme des dommages matériels, un vol, une maladie ou un décès. Une police d'assurance est un contrat conclu entre vous et une compagnie d'assurances. Une telle police exige que vous déboursiez une somme d'argent appelée une prime. En échange, la compagnie d'assurances accepte de vous remettre un montant déterminé dans la police si l'événement imprévu survient pendant la durée de la police.
Il existe plusieurs types d'assurance différents, notamment :

- Assurance automobile
- Assurance vie
- Assurance habitation
- Assurance locataire
- Assurance hypothécaire
- Assurance voyage
- Assurance solde restant dû
- Assurance maladie complémentaire

La décision de vous procurer une police d'assurance est liée à votre situation personnelle et à vos besoins. Certaines polices d'assurance sont obligatoires. À titre d'exemple, chaque province et territoire exige que les propriétaires de véhicules aient au moins une assurance automobile de base, mais la majorité des autres types d'assurance sont facultatifs. Prenez le temps d'examiner votre situation personnelle et de songer aux situations qui pourraient survenir et vous feraient subir des pertes financières ou des dommages. Si vous ne pouvez vous permettre de vous retrouver dans de telles situations, alors vous voudrez peut-être faire une recherche et songer à vous procurer une police d'assurance.
L'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC) offre de l'information fiable et utile sur l'assurance dans ***Mieux comprendre les assurances***, une publication en ligne qui contient la description de certains types d'assurance les plus courants, les facteurs à considérer au moment de contracter une assurance et la démarche à suivre si vous devez déposer une plainte. Voici quelques-uns des sujets qui y sont traités :
Assurance habitation et de biens : Ce type d'assurance paie pour les dommages subis par votre habitation ou vos biens ou leur perte. Elle peut aussi protéger contre les dommages, le vol ou la perte de vos biens personnels et peut couvrir les dommages ou les blessures causés à des personnes qui visitent votre maison ou votre propriété, payer pour des dommages accidentels que vous causez à la propriété d'autrui ou couvrir les articles personnels volés dans votre véhicule. Ce type d'assurance est habituellement exigé comme condition pour obtenir un prêt hypothécaire. Consultez les conseils et l'information fournis par **l'ACFC**.
Assurance hypothécaire : Ce type d'assurance permet de vous protéger si vous êtes incapable de faire vos versements hypothécaires en cas de maladie, d'accident ou de décès. Consultez les conseils et l'information fournis par **l'ACFC**.
Assurance vie : Ce type de police d'assurance paie une indemnité en espèces à vos bénéficiaires à votre décès. Le montant pour lequel vous êtes assuré et le type d'assurance que vous vous procurez sont liés à vos besoins. Consultez les conseils et l'information fournis par **l'ACFC**.
Assurance locataire : Ce type d'assurance vous protège contre les dommages subis par vos biens ou leur perte si vous louez un appartement ou une maison d'une autre personne. Cette assurance vous protège contre les dommages dont vous êtes responsable causés aux autres locataires (par ex. des dégâts d'eau causés par un réservoir d'eau chaude brisé). Elle peut aussi couvrir les articles personnels volés dans votre véhicule. Consultez les conseils et l'information fournis par **l'ACFC**.
Assurance automobile : Une assurance automobile est *obligatoire* si vous êtes propriétaire d'un véhicule. Toutes les provinces et tous les territoires canadiens exigent que les chauffeurs aient au moins une couverture s'appliquant à la responsabilité civile et aux indemnités d'accident et des blessures. Consultez les conseils et l'information fournis par l'**ACFC**.
Assurance maladie : Le gouvernement du Canada s'assure que tous les Canadiens aient accès à des services médicaux partout au pays, mais cela ne couvre pas tout. Il existe divers produits d'assurance maladie qui pourraient vous aider à payer des services que votre régime d'assurance ordinaire ne couvre pas; à obtenir un supplément de revenu si vous souffrez d'une maladie grave ou si vous avez subi des blessures graves; et à payer vos dépenses médicales si vous tombez malade pendant que vous êtes en vacances, par exemple. Consultez les conseils et l'information fournis par **l'ACFC**.
Assurance voyage : Si vous avez une assurance maladie, une assurance habitation ou une assurance automobile, vous êtes peut-être couvert lorsque vous voyagez. La société émettrice de votre carte de crédit peut vous offrir une assurance bagages, médicale ou d'autres types d'assurance. En examinant la couverture que vous avez déjà, vous pouvez déterminer l'assurance complémentaire que vous pourriez vous procurer avant de quitter la maison. La rubrique « **Voyages** » du présent guide contient de l'information utile sur l'assurance voyage.
Assurance protection de crédit : Ce type d'assurance prévoit que l'assureur effectuera les versements mensuels *minimums* sur le solde d'une carte de crédit, un prêt, une marge de crédit ou d'autres dettes pendant une période déterminée si vous êtes incapable de travailler en raison d'une blessure ou d'une maladie grave. Toutefois, vous demeurez responsable du paiement du solde de vos comptes lorsque vous serez rétabli ou lorsque votre couverture prendra fin. Consultez les conseils et l'information fournis par **l'ACFC**.

Contacts pour ce sujet

Agence de la consommation en matière financière du Canada

427, avenue Laurier Ouest, 6e étage

Ottawa (Ontario) K1R 1B9
Téléphone : 613-996-5454
Sans frais : 1-866-461-FCAC (3222)
Téléphone (ATS) : 1-866-914-6097
Télécopieur : 613-941-1436
Courriel : **info@fcac-acfc.gc.ca**
Site : **www.fcac-acfc.gc.ca**